

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 6 novembre 2015, le Conseil municipal a adopté :

Le Règlement 985-15 autorisant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ainsi que l'identification des sources d'eaux parasites et mesures de débits du secteur Est, et pour ce faire, un emprunt au montant de 60 318 \$, remboursable en 20 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 18 janvier 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 18^e jour de janvier 2016

Céline LeBlanc
Greffière